



**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE MATCH RACING OPEN**

FINALE DE ZONE

17/18 JANVIER 2015 - BREST

Club Nautique de la Marine à Brest

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATEUR

L'autorité organisatrice (AO) sera le Club nautique de la Marine à Brest en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale Match Racing.

Club Nautique de la Marine à Brest (CNMB)
4 rue commandant Malbert
02 98 22 10 68
- secretariat@brest.clubnautiquemarine.fr

2. LIEU ET DATE

L'épreuve « Finale de zone de match racing » aura lieu à Brest les 17 et 18 janvier 2015.

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à l'ISAF. Ce grade peut être modifié par les membres du sous-comité « Match Race Rankings » de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être regradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir du **samedi 17 janvier à 8h30, situé au CNMB**

Samedi 17 janvier	08h30 /09h30 09h30 10h30 18h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing au CNMB Premier signal d'attention Débriefing coureurs et arbitres
Dimanche 18 janvier	08h30 10h00	Briefing au CNMB Premier signal d'attention Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course au CNMB

La remise des prix aura lieu dès que possible après l'arrivée du dernier match le dimanche 18 janvier au CNMB

La présence des skippers est obligatoire aux :

- ❖ Premier briefing
- ❖ Briefing quotidien
- ❖ Remise des prix pour les quatre premiers

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- (a) 8 barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités selon le règlement du championnat de bassin Manche par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- (b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- (c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, (fax ou courriel sont acceptés) avant la date limite précisée sur la lettre d'invitation.
- (d) Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription..

6. INSCRIPTIONS

- a) Les dossiers d'inscription devront être envoyés **au plus tard le 8 janvier au CNMB.**

Club Nautique de la Marine à Brest
- 4, rue du commandant Malbert
- 29200 Brest

- b) Constitution du dossier d'inscription:
- ❖ formulaire d'inscription ci-joint
 - ❖ chèque , frais de participation : **200 € (obligatoire à joindre dans ce dossier inscription)**
 - ❖ le chèque de caution matériel : **1 000 €**

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **Club Nautique de la Marine à Brest.**

- c) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
- ❖ La licence FFVoile valide de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition établi dans l'année en cours).
 - ❖ Une autorisation parentale pour les mineurs.
 - ❖ Chaque équipage devra être à jour de ses frais de participation et de la caution pour participer.

7. REGLES APPLICABLES

L'épreuve sera régie par :

- a) Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV), incluant l'Annexe C.
- b) Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- c) Le règlement du Championnat de France Match-Racing 2014.
- d) Les règlements fédéraux
- e) Les prescriptions de la FFVoile

8. BATEAUX ET VOILES

L'épreuve sera courue sur des J 80

Six bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.

Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.

Les bateaux devront être utilisés selon les règles des Instructions de Course et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

9. EQUIPAGE

- a) Pour les équipages masculins ou mixtes le nombre de personnes à bord sera de 4 membres.
- b) Pour les équipages **féminins** le nombre de personnes à bord sera de 4 ou 5 membres.
- c) Poids total maximum **350 kg.**
- d) Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer.
- e) Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.

10. SYSTEME de COURSE et FORMULE DE CLASSEMENT

Le classement selon l'annexe C des RCV s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

11. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent, situé en rade de Brest ou devant le port du Château.

12. PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la réglementation 20.4 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 du code de publicité de l'ISAF.
- c) Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

13. TITRE DECERNE

Les 2 premiers équipages seront sélectionnés pour la finale de bassin au Havre les 8/9 mars

14. RESPONSABILITE

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessures ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le compétiteur autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

16. BATEAUX ENTRAINEURS

Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Si un bateau entraîneur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité, appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

17. RESPONSABILITE

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'Autorité Organisatrice ne saurait accepter une quelconque responsabilité pour les pertes, avaries, blessures ou autres dommages subis, qu'elle qu'en soit la cause.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements auprès de Jean Coadou :

jcoadou@orange.fr

06 30 64 32 35

Ou

Secrétariat du CN Marine Brest, tél : 02 98 22 10 68 /

finances@brest.clubnautiquemarine.fr

Site internet du club : <http://brest.clubnautiquemarine.fr/>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse :

Tel. : Nom du Club représenté : Ligue :

Composition de l'équipage (4 pour les équipages masculins ou mixtes, 5 pour les féminins)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: 350 kg

Frais de constitution de dossier : **200 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 8/01/2015)

Caution Matériel : **1 000 Euros** (au moment de l'inscription d'inscription le 17/01/2015)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

:

Demande d'inscription à adresser avant le 8 janvier à :

Club Nautique de la Marine à Brest
4, rue du Commandant Malbert
29200 Brest
02 98 22 05 18 _finances@brest.clubnautiquemarine.fr